

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 18 septembre 2019

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Pierre LAPRAY, Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, David BORDES, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD et Mickaël SARRAZIN.

Etaient excusés : Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Vincent DUMOUX, Anne-Elisabeth BRUN qui a donné pouvoir à Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Nathalie BUCHILLET et Eric LE MEVEL.

Etait absent : Jean Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 18 septembre 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : M. Fabrice PLANCHON

### Compte rendu de la réunion du 24 juillet 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Station-service

Le Maire informe le conseil municipal qu'une régie de recettes doit être créée pour l'encaissement du produit de la vente des carburants. Cette régie fonctionnera adossée à un compte de dépôts de fonds au Trésor et que le mode d'encaissement se fera par un terminal de paiement électronique.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte la création de cette régie et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régie.

### Restaurant « La Table d'Hortense »

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été établie pour la location de ce restaurant. Or il s'avère que ce bâtiment est situé sur le domaine privé de la commune et non sur le domaine public. Dans ce cas, un bail commercial peut être établi.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, demande à M. le Maire de rencontrer les gérants pour établir ce document. Cette question sera réexaminée ultérieurement.

### Création du SMBVAS

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes le Grand Charolais a décidé d'approuver la création du Syndicat des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS), de transférer à ce syndicat l'exercice de la compétence GEMA. Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Le Grand Charolais à ce syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Ecole

Demande pour le transport des enfants à la piscine

Le Maire expose au conseil municipal que l'enseignante de l'école du Rousset demande quel financement peut lui être attribué pour le transport des enfants à la piscine. Un devis a été sollicité car le transport ne peut être réalisé avec le bus de la commune (24 enfants). Le coût est de 86 € par déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide que la commune prend à sa charge ces frais de déplacement quand l'effectif sera au complet ; sinon le bus de la commune assurera le transport.

Demande de tapis

Le Maire expose que l'enseignante sollicite des tapis de gymnastique (entre dix et douze). Considérant qu'il existe un vaste choix de tapis de gymnastiques à des prix très différents, le conseil municipal demande que soit précisé le type de tapis sollicité.

Le Maire interrogera à cette fin l'enseignante.

Equipement informatique

Le Maire informe le conseil municipal que le coût de l'équipement informatique des écoles est modifié. Il s'élève à 10 507 € TTC au lieu de 10 966 € TTC.

### RPOS

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un rapport pour le service assainissement doit être établi chaque année.

Cette question sera réexaminée ultérieurement.

### Projets

Sentier autour du lac du Rousset

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu jeudi 20 septembre 2019 avec l'Agence Technique Départementale pour le dossier d'aménagement de ce sentier.

### Travaux

Commerce multi-services au « Café du Nord »

La consultation est en cours. Les entreprises doivent remettre leurs offres pour le lundi 23 septembre 2019 dernier délai.

Voirie

Le Maire informe le conseil municipal qu'un devis est demandé à DRAVERT TP pour des travaux sur différentes voies

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir des travaux pour un montant de 3 300 € HT.

### Questions diverses

*Remplacement de la secrétaire*

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt maladie de la secrétaire à compter de ce jour. Des renseignements pris auprès du Centre de Gestion, la secrétaire en retraite a la possibilité d'effectuer quelques heures en tant qu'agent contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel sur le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire

de 10 heures pour une période de trois mois maximum.

*Demande d'aliénation d'un chemin*

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a eu une demande d'acquisition d'une partie d'un chemin longeant une propriété située au lieu dit La Vigne.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de réexaminer cette affaire.

*Pêche*

Le Maire informe le conseil municipal que la pêche ne pourra se réaliser cette année compte tenu de la sécheresse et du très abondant frai observé. Il se pose également la question d'autoriser la baignade à l'étang l'année prochaine compte tenu du coût très important des analyses obligatoires réalisées à chaque saison.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de ne plus autoriser la baignade à l'étang à compter de l'année 2020.

La séance est levée à vingt-trois heures quarante-huit minutes.